

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

(Les mots "à", "de", "en", "le" sont toujours sous-entendus)

1.2.1701	le 1er février 1701	cim	cimetière
1701-1710	depuis... et jusqu'à...	CM	contrat de mariage
1701/1710	entre ces deux années, mais sans pouvoir préciser	cosgr	co-seigneur
		Dlle	Demoiselle
°	né à..., le...; naissance	ég	église
x	marié à..., le...; mariage	f	femme/fille/féminin
[x]	fiançailles rompues	fa	(filia) fille de...
x1/	premier mariage	fs	(filius) fils de...
x ill	union illégitime	GP/GM	grand-père/grand-mère
+	décédé à... , le...; mort	h	homme/garçon/masculin
(+)	enterré à..., le...	hab	habite
!	cité en...	Me	Maître
?	inconnu, douteux, illisible	Mess	Messire
(j)	jumeau	Mgr	Monseigneur
(ns)	ne sait pas signer	Mr/Mme	Monsieur/Madame
(s)	sait signer	not	notaire
[.....]	personnage hors recherche	p/m	parrain/marraine
abj	abjure à..., le...	P/M	père/mère
AGP/AGM	arrière-grand-père/-mère	pfs/pfa	petit-fils/-fille
ap	après	probab	probablement
apfs/apfa	arrière-petit-fils/-fille	prot	protestant
av	avant	QD	quittance dotale
b	baptisé à..., le...; baptême	sgr	seigneur
C	38970 Corps (Isère)	sp	sans postérité
ca	(circa) environ	Sr	Sieur
cath	catholique (est le plus souvent sous-entendu)	SS	Saints Sacrements
cél	célibataire	St/Ste	Saint/Sainte
cf	(confer) se reporter à...	t	témoin
chev	chevalier	test	teste; testament
		test1/	premier testament
		Vf/Vve	veuf/veuve
		x	enfant de sexe inconnu

\* Le patronyme est le fil directeur de toute recherche; les épouses sont mentionnées pour mémoire avec leurs père et mère et in extenso avec leur(s) mari(s).

\* Chaque plus lointain ancêtre connu formant souche est numéroté A1/ (ou B1/, C1/... lorsque plusieurs portent le même patronyme).

\* Les personnages non rattachés sont cités en X/ h et Y/ f.

\* Au 1er degré de descendance, les fils (qui sont frères) portent les numéros 11/, 12/, 13/..., et, au 2e degré, les petits-fils (qui sont frères ou cousins germains) les numéros 21/, 22/...

\* Les personnages 61/ et 62/ descendent au 6e degré du plus lointain ancêtre connu et peuvent être frères ou cousins jusqu'au 12e degré.

\* Après 69, vient 60.10 puis 60.11... (à ne pas confondre avec 71).